ECONOMIE INTERNATIONALE

L'Europe à l'épreuve de l'intégration des migrants

Par notre correspondante à Paris, Halima BELGHITI

- **La capacité d'accueil des pays hôtes est une priorité**
- **L'UE adopte la politique de quota d'accueil**
- **Faire de l'immigration un atout**

UN maître mot: intégration. Lors de son allocution de présentation des deux derniers rapports édités par l'OCDE sur la question des migrants, Perspectives des migrations internationales 2015 et une Synthèse sur la crise des réfugiés, Angel Gurria, Secrétaire Général de l'Organisation, n'a eu de cesse de souligner, lors d'une conférence de presse la semaine dernière à Paris, l'importance de «la qualité du processus d'intégration» des migrants dans les pays d'accueil. A l'heure où l'Europe vient de décider en urgence à Bruxelles, le 22 septembre dans la soirée, de quota d'accueil de 120.000 réfugiés, se trouvant actuellement en Italie, en Grèce et en Hongrie, la question de la réussite de l'intégration des réfugiés se pose avec acuité. Comme lors de précédentes crises des réfugiés dans les années 90, l'impact est concentré dans quelques pays. Dans la zone OCDE, la Turquie, qui accueille actuellement pas moins de 1,9 million de Syriens et un grand nombre de personnes originaires d'Irak est le pays le plus touché. Au sein de l'UE, l'Italie, la Grèce et la Hongrie sont en première ligne mais les principaux pays de destination sont l'Allemagne, en termes absolus, et la Suède et l'Autriche, si l'on rapporte le nombre à leur population totale. L'Allemagne arrive en première place (26,2%, avec 31.443 réfugiés), suivie de la France (20 %, 24.031) et de l'Espagne (12,4 %, 14.931).

Les pays concernés devront être aidés et soutenus par la Commission européenne pour mener à bien ce processus, qui implique la mise en place de structures d'accueil, la formation, et notamment, en priorité, l'enseignement de la langue du pays hôte, afin de permettre aux arrivants d'être à même d'évoluer au sein de la nouvelle société dans laquelle ils vont vivre. Il s'agit également de prendre en compte et d'utiliser d'une façon profitable, les compétences dont ces populations peuvent se prévaloir, ce qui implique l'identification et la reconnaissance de celles-ci, relève Gurria. Et d'insister sur la formation complémentaire qui devra leur être prodiguée si nécessaire pour leur permettre d'accéder aux standards du marché du travail en vigueur dans les pays hôtes. Ce faisant, il s'agira en parallèle de lutter contre la discrimination et les préjugés. «Les décideurs européens doivent prendre les mesures nécessaires pour relever ce défi, afin que l'Europe dans son ensemble sorte plus forte de cette crise, tant sur le plan économique que social et politique. L'Europe a l'expérience et les capacités nécessaires pour y parvenir», a-t-il déclaré.

Selon Gurria, la qualité du processus d'intégration est l'indicateur qui permettra de faire du flux migratoire un profit tant sur le plan fiscal, social et environnemental, d'où l'importance de pouvoir le retracer précisément de manière à obtenir un résultat satisfaisant, impossible à établir sans données fiables. L'identification précise de ce processus est un outil essentiel, a-t-il précisé, parce que cela permettra «d'établir des chiffres et des comparaisons, l'origine et la destination de ces populations, la qualité et la quantité». Ainsi, l'Europe va enregistrer en 2015 un nombre sans précédent de demandeurs d'asiles et de réfugiés avec près d'un million de demandes d'asile. On estime entre 350.000 et 450.000 le nombre de personnes qui pourraient bénéficier d'un statut de réfugié ou d'une protection similaire soit plus qu'au cours de chacune des précédentes crises humanitaires depuis la seconde guerre mondiale.

Davantage que lors des crises précédentes, les demandeurs d'asile forment un groupe très divers en terme de pays d'origine, de profil et de motivation.❑

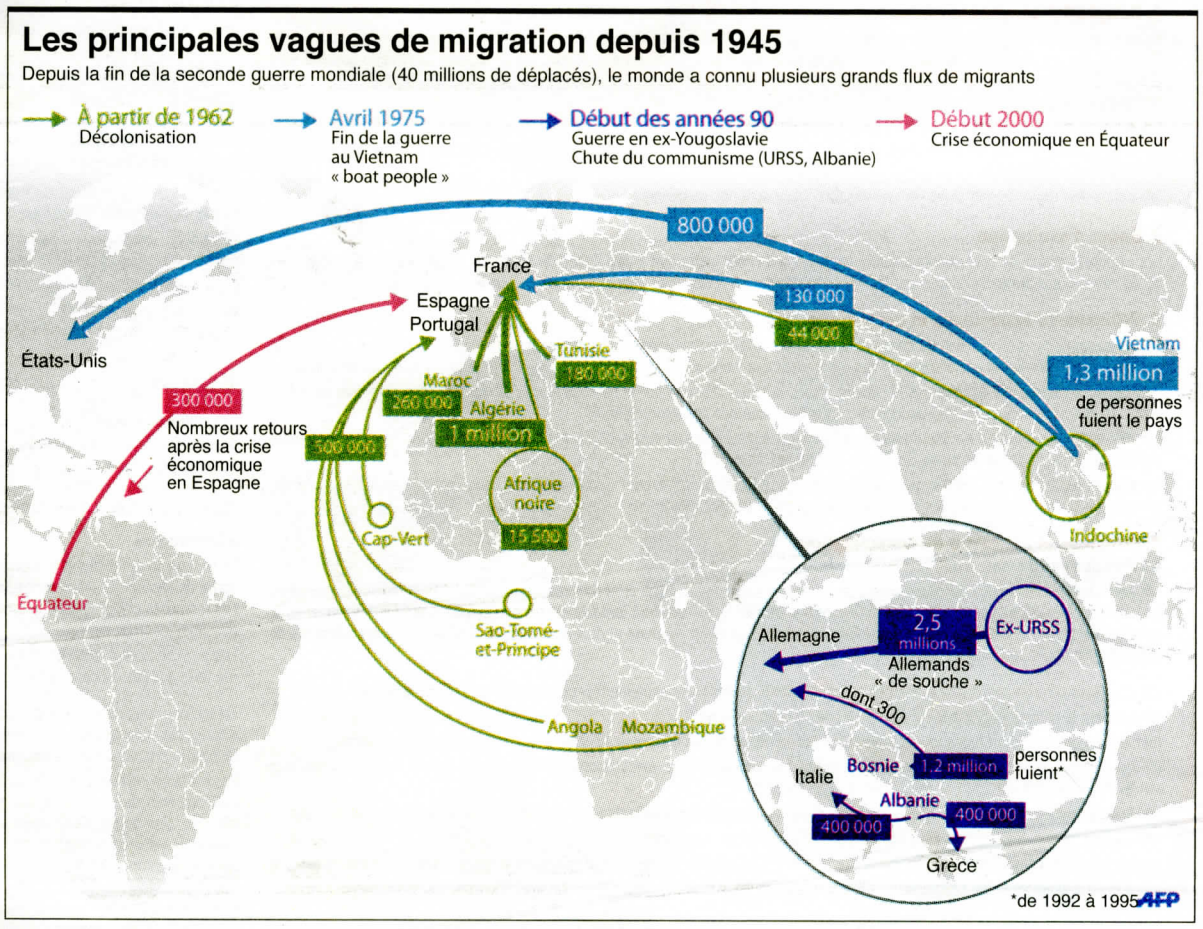

Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile,... petit lexique

DANS le débat public, les termes de «demandeurs d'asile», de «réfugiés» et de «migrants» sont souvent considérés comme synonymes. Petit lexique pour les distinguer.

- «Migrant»: Le terme correspond à un mot générique pour désigner toute personne qui se déplace dans un autre pays avec l'intention d'y rester pour une période minimale (en sont exclus les touristes et les voyageurs pour affaires). Cette terminologie inclut les migrants temporaires ou permanents détenteurs d'un permis de résidence ou d'un visa, les demandeurs d'asile, et les migrants illégaux qui n'appartiennent à aucune des catégories citées ci-dessous.

La définition de l'ONU: un migrant de long terme est une personne qui se déplace dans un autre pays que celui où elle réside habituellement pour une période minimale d'au moins un an (12 mois), de telle sorte que le pays d'accueil devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle de la personne concernée.

La définition de l'OCDE: Les rapports de l'Organisation définissent généralement les migrants de longue durée comme étant des personnes qui ont un statut qui leur permet de résider dans le pays dans des conditions courantes. On peut distinguer dans ce groupe, quatre cas: les migrants de longue durée disposant d'une libre zone de mobilité, les migrants pour raisons professionnelles, les migrants pour raisons familiales et les migrants pour des raisons humanitaires.

- Les «demandeurs d'asile» sont des personnes qui ont officiellement fait une demande pour un asile mais n'ont pas encore complété la procédure, soit ceux dont la demande est en suspens. Il existe toujours des candidats au statut de migrant pour raisons humanitaires. En pratique, seule une minorité de demandeurs d'asile obtiennent ce statut, les autres candidats ont l'obligation de quitter le pays. S'ils restent après que ce statut leur ait été refusé, ils deviennent des migrants illégaux.

- «Migrants pour raisons humanitaires»: Le terme concerne toutes les personnes bénéficiaires d'une protection -que ce soit un statut de réfugié, une protection temporaire, une protection subsidiaire, etc.- qui ont complété la procédure de demande d'asile et l'ont obtenue.❑

H. B.

Pour réagir à cet article: courrier@leconomiste.com